

Violation de la constitution

Ali Bongo n'écoute que sa légion étrangère et ses profitosituationnistes

Pendant sept ans, il n'a fait que fouler aux pieds notre loi fondamentale, parce que, tenant à gérer l'exécutif sans être gêné par ceux qui se plient en quatre, a tenu à distance les conseillers qui auraient pu être trop regardant.

M.O

Il y a que les plumitifs à la poigne, les thuriféraires du président de la République, possédant à lui seul quatre actes de naissances différents, qui devraient, de temps en temps, se regarder dans un miroir avant de débiter des inepties, en confondants lanternes et vessies. On est de plus en plus convaincus, en parcourant leurs écrits laudatifs, qu'ils lisent la Constitution sous le prisme de l'argent de la corruption, de l'assujettissement, de la manipulation et de la zombification. Et ça, aucun Gabonais d'origine digne de ce nom, de sa patrie, fût-il esclave des liasses de CFA, ne devrait fermer les yeux sur la violation de la Mère des lois et protéger effrontément les Gabonais d'adoption qui, ayant accédés accidentellement au sommet de l'Etat, s'adonnent à cette pratique outrageante et outrancière. Il a juste fallu lire le titre d'un confrère de la place

pour avoir cette envie légitime de lui rappeler quelques passages de notre loi fondamentale.

Celle que tout le monde lit sans lunettes, la loi n°3/91 du 26 mars 1991 modifiée par les lois : n°1/94 du 18 mars 1994 ; n°18/95 du 29 septembre 1995 ; n°1/97 du 22 avril 1997 ; n°14/2000 du 11 octobre 2000 ; n°13/2003 du 19 août 2003 et la loi n°047/2010 du 12 janvier 2011. Il y est écrit dans son article 14a ceci : « *Le président de la République est assisté d'un vice-président de la République* ». Il est, certes, dit dans le même alinéa que « *le Vice-président de la République est nommé par le président de la République qui met fin à ses fonctions, après consultation des présidents des deux chambres du Parlement. (...)* ». A moins de dévoiler là un de ces nombreux secrets de chambre que les Gabonais du cru, à l'exception des initiés du temple vaudou du raïs, ne savent pas. Personne ne peut avaler une telle couleuvre. Et 98% des Gabonais, les vrais, ne peuvent croire un seul instant que, Guy Nzouba Ndama, ait pu dissuader Ali Bongo de respecter la Constitution s'agissant de la nomination du vice-président de la République. Qui Ali Bongo a déjà écouté, depuis qu'il a atterri, par inadvertance, à la présidence de la République ? Quel Gabonais d'origine pèse plus que le popo aux yeux d'Ali Bongo ? Personne. C'est lui qui les conseille et leur transmet

les ordres pondus par le vaudou. Et ce ne sont pas les Antoine Mboumbou Miyakou, Michel Essongué, Emmanuel Ondo Méthogo, le transfuge Alexis Mengué m'Oyé, Etienne Kabinza Massard, Patrice Mouleingui-Mouélé et consort qui démentiront. Ali Bongo ne voulait plus énerver davantage les Gabonais, en promouvant un Maixent Accrombessi, Liban Souleymane ou Seydou Kane à la présidence de la République.

Mais il ne pouvait pas non plus nommer un Gabonais d'origine à ce poste qui lui aurait disputé la notoriété et les honneurs. Alors le doigt pointé sur Guy Nzouba Ndama, comme étant le bouc émissaire des énervants ne tient pas la route. Il faut aller chercher loin dans l'abrutissement, l'obscurantisme autoritarisme du fils de Joséphine Kama Dabany. Les vrais Gabonais ont conseillé Ali Bongo de pas ouvrir des chantiers tous azimuts, de casser la cité de la Démocratie, de démolir l'espace de la foire de Libreville pour le fumeux projet de la Marina, de raser le boubess, etc, juste pour son prestige à l'extérieur. Il n'en a fait qu'à sa tête. Et ça les opportunistes qui l'ont toujours soutenu dans cette expédition machiavélique des iconoclastes et des pilleurs de notre tissu socioéconomique auront des comptes à rendre au peuple jusque-là terrorisé et traumatisé le moment venu.